



Location à des étudiants exclusivement ? ai-je le droit ?

Par **Julien**, le **25/05/2012** à **01:29**

Bonjour,

Propriétaire d'un logement situé dans un quartier avec une forte demande étudiante, je souhaite savoir si je peux mettre en location mon logement (site internet type leboncoin par exemple) en précisant n'accepter qu'uniquement des étudiants ou si ceci n'est pas légal ?

Merci beaucoup.

Par **edith1034**, le **25/05/2012** à **07:51**

rien ne l'interdit

pour tout savoir sur le bail meublé

<http://www.fbIs.net/bailmeublearret.htm>

Par **Julien**, le **25/05/2012** à **10:21**

Merci beaucoup.

Cependant, il ne s'agit pas d'un meublé. C'est un appartement T2 classique, non meublé, que je souhaiterais louer uniquement à des étudiants.

Cela change-t-il quelquechose quant-à mon droit de n'accepter que des étudiants ?

Par **cocotte1003**, le **25/05/2012 à 10:51**

Bonjour de toutes façons, le bailleur a le droit de choisir le locataire qui lui convient, cordialement